



## Commission du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale

### Procès-verbal de la réunion du 19 juillet 2018

#### Ordre du jour :

1. 7311 Projet de loi modifiant  
1. le Code du travail ; 2. le Code de la sécurité sociale  
- Rapporteur : Monsieur Georges Engel  
- Examen et approbation du projet de rapport  
- Proposition d'un modèle de temps de parole pour le débat en séance plénière
  
2. 7293 Projet de loi portant modification  
  
1° du Code du travail ;  
2° de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;  
3° de la loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues Luxembourg ;  
4° de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement ;  
5° de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public ;  
6° de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil ;  
7° de la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal  
- Rapporteur : M. Georges Engel  
- Examen et approbation du projet de rapport  
- Proposition d'un modèle de temps de parole pour le débat en séance plénière
  
3. Divers

\*

Présents : M. Frank Arndt, Mme Taina Bofferding, Mme Claudia Dall'Agnol, remplaçant M. Georges Engel, M. Jean-Marie Halsdorf, M. Aly Kaes, M. Alexander Krieps, M. Claude Lamberty, remplaçant M. André Bauler, Mme Octavie Modert, remplaçant M. Serge Wilmes, Mme Josée Lorsché, M. Edy Mertens, M. Paul-Henri Meyers, M. Claude Wiseler, remplaçant M. Marc Spautz

M. Romain Schneider, Ministre de la Sécurité sociale

M. Thomas Dominique, Directeur de l'Inspection générale de la Sécurité sociale

M. Abilio Fernandes, Ministère de la Sécurité sociale

Mme Nadine Welter, Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire

M. Joé Spier, de l'Administration parlementaire

Excusés : M. Gérard Anzia, M. André Bauler, M. Marc Baum, M. Félix Eischen, Mme Joëlle Elvinger, M. Georges Engel, M. Marc Spautz, M. Serge Wilmes

\*

Présidence : M. Paul-Henri Meyers

\*

**1. 7311    Projet de loi modifiant  
          1° le Code du travail ; et  
          2° le Code de la sécurité sociale  
          en matière de maintien du contrat de travail et de reprise progressive du  
          travail en cas d'incapacité de travail prolongée**

En l'absence de Monsieur le Président et de Messieurs les Vice-Présidents de la commission, Monsieur le Député le plus ancien en rang<sup>1</sup>, en l'occurrence Monsieur le Député Paul-Henri Meyers, assume la présidence de la présente réunion.

Monsieur le Député présidant la réunion, après avoir constaté que le projet de rapport relatif au projet de loi 7311 a été envoyé aux membres de la commission, et après avoir demandé s'il y a des questions ou observations relatives au projet de rapport, constate que tel n'est pas le cas et fait ensuite procéder au vote sur ledit projet de rapport. Le projet de rapport relatif au projet de loi 7311 est approuvé par 7 voix « pour » et 5 abstentions qui proviennent des représentants du groupe politique CSV.

Monsieur le Ministre de la Sécurité sociale remercie la commission pour ses travaux et se dit satisfait que le Conseil d'État ait émis si rapidement son avis au sujet du projet de loi 7311. Monsieur le Ministre met une fois de plus en exergue que pour la conversion des heures de garde individuelle en heures de garde en groupe, le projet de loi retient une annualisation au lieu d'une base de calcul hebdomadaire, à l'endroit de l'article 2, point 6°, du projet de loi, ceci afin de permettre une plus grande flexibilité pour mettre en œuvre lesdites conversions.

La commission propose de retenir le modèle 1 pour le débat en séance plénière.

**2. 7293    Projet de loi portant modification  
          1° du Code du travail ;  
          2° de la loi modifiée du 25 février 1979 concernant l'aide au logement ;  
          3° de la loi modifiée du 19 juillet 1991 portant création d'un Service de la  
          formation des adultes et donnant un statut légal au Centre de langues**

---

<sup>1</sup> Règlement de la Chambre des Députés, article 20, paragraphe 5 : A défaut du président et des vice-présidents, le député le plus ancien en rang préside la commission.

**Luxembourg ;  
4° de la loi modifiée du 6 janvier 1996 sur la coopération au développement ;  
5° de la loi modifiée du 31 mai 1999 portant création d'un fonds national de la recherche dans le secteur public ;  
6° de la loi modifiée du 21 septembre 2006 sur le bail à usage d'habitation et modifiant certaines dispositions du Code civil ;  
7° de la loi du 12 décembre 2016 portant création des sociétés d'impact sociétal**

Monsieur le Député présidant la réunion, après avoir demandé s'il y a des questions ou observations au sujet du projet de rapport relatif au projet de loi 7293 sous rubrique, constate que tel n'est pas le cas et fait ensuite procéder au vote. Le projet de rapport relatif au projet de loi 7293 est approuvé à l'unanimité.

La commission propose pour le débat en séance publique de retenir le modèle de base avec un supplément de temps de 5 minutes à accorder au rapporteur.

### **3. Divers**

Il n'y a pas d'observations faites sous la rubrique « divers ».

Le Secrétaire-Administrateur,  
Joé Spier

Monsieur le Député  
Paul-Henri Meyers